

CARTES D'AVANCEMENT NATIONALE ET RÉGIONALES DES PCAET

Le Ministère de la Transition Écologique publie régulièrement les données d'avancement des PCAET. Au 1er avril 2021, plus de 770 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 92 volontaires. 225 PCAET ont été adoptés.

Rédigé par **ADEME** le 14/10/2020 | Mis à jour le **22/06/2021 à 14:26:44**

La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGECC) recense les informations sur l'avancement des plans climat-air-énergie territorial (PCAET) aux niveaux national et régional. Elle publie chaque trimestre les données et cartes d'avancement pour chaque région et pour la France.

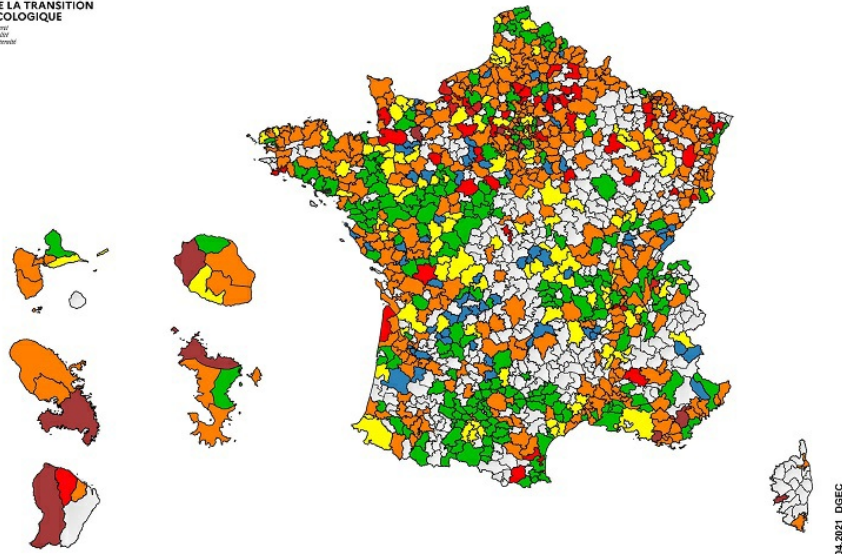
Au 1er avril 2021 :

- Sur les 756 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants qui doivent réaliser un PCAET, 26 % ont adopté leur PCAET et 90 % ont au moins lancé la démarche.
- Plus de 770 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 92 EPCI de moins de 20 000 habitants qui se sont engagés dans une démarche volontaire.
- 225 PCAET ont été adoptés selon le cadre réglementaire issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soit 15 % de plus qu'en janvier 2021 et près de 8 fois plus qu'en septembre 2019.

L'ensemble des données, la carte nationale, les cartes régionales et leur légende sont téléchargeables librement sur la page suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/639-232>



CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX



Légende	
■	Obligé au 31/12/16 - Pas de PCAET
■	Obligé postérieur au 01/01/2017 - Pas de PCAET
■	Obligé au 31/12/18 - Pas de PCAET
■	En cours d'élaboration
■	Consultation réglementaire en cours
■	PCAET adopté
■	Élaboration volontaire
■	Pas de données

This site uses cookies and gives you control over what you want to activate

OK, accept all

Deny all cookies

Personalize

[Privacy policy](#)